Annexe 5 Dossier Unique d'inscription

Accueils de Loisirs
Vacances de Fin d'Année 2026

Pour inscrire votre enfant dans un accueil de loisirs à Chartres durant ces vacances, vous devez retourner **cette fiche d'inscription accompagnée obligatoirement du règlement** (espèces, chèque à l'ordre des PEP28, chèques vacances ou CESU et carte bancaire) au siège des PEP 28, 3 rue Charles Brune 28110 Lucé ou la déposer au Pôle Administratif, Place des Halles 28000 Chartres les mercredis (de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00).

- **Si votre enfant a fréquenté un accueil de loisirs** depuis septembre 2026, la fiche santé et les vaccins devraient être renseignés, il n'est donc pas utile de nous les fournir à nouveau.
- **Si votre enfant n'a pas fréquenté un accueil de loisirs** depuis septembre 2026, il est obligatoire de remplir la fiche santé *(disponible sur le site internet des PEP28)* et de joindre les vaccins de l'enfant concerné.

- **Inscription des familles habitant à Chartres**, à partir **du Mercredi 18 Novembre 2026** *(sous réserve de places disponibles)*
- **Inscription pour les familles habitant hors Chartres**, dont le(s) enfant(s) scolarisé(s) à Chartres, à partir **du Mercredi 02 Décembre 2026** *(sous réserve de places disponibles)*

Toute inscription sans règlement ou sans les documents demandés ne pourra être prise en compte.

Titulaire de l'autorité parentale ①	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
Titulaire de l'autorité parentale ② et/ou conjoint	Nom	Prénom
	Adresse	Ville
	Tel	Mail
Enfant *(une fiche par enfant)*	Nom	Prénom
	Date de naissance : / /	

Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Semaine 1	**ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS** ❒ **KERGOMARD** ❒ **LES CYTISES**			**ACCUEILS DE LOISIRS ÉLEMENTAIRES** ❒ **JACQUES PRÉVERT** ❒ **RECHEVRES**			Garderie 18h 18h30
	MATIN (sans repas)	JOURNÉE	APRÈS-MIDI (sans repas)	MATIN (sans repas)	JOURNÉE	APRÈS-MIDI (sans repas)	
Lundi 21 décembre	❒	❒	❒	❒	❒	❒	❒ Forfait semaine obligatoire
Mardi 22 décembre	❒	❒	❒	❒	❒	❒	
Mercredi 23 décembre	❒	❒	❒	❒	❒	❒	
Jeudi 24 décembre	❒	❒	❒	❒	❒	❒	
Vendredi 25 décembre	**FÉRIÉ**						

Information repas	Choix offert aux enfants tous les jours : menu standard ou menu végétarien	❒ PAI alimentaire (précisez : .....)

Merci de cocher la formule retenue selon la structure souhaitée

Semaine 2	**ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS** ❒ **KERGOMARD** ❒ **LES CYTISES**			**ACCUEILS DE LOISIRS ÉLEMENTAIRES** ❒ **JACQUES PRÉVERT** ❒ **RECHEVRES**			Garderie 18h 18h30
	MATIN (sans repas)	JOURNÉE	APRÈS-MIDI (sans repas)	MATIN (sans repas)	JOURNÉE	APRÈS-MIDI (sans repas)	
Lundi 28 décembre	❒	❒	❒	❒	❒	❒	❒ Forfait semaine obligatoire
Mardi 29 décembre	❒	❒	❒	❒	❒	❒	
Mercredi 30 décembre	❒	❒	❒	❒	❒	❒	
Jeudi 31 décembre	❒	❒	❒	❒	❒	❒	
Vendredi 01 janvier 2027	**FÉRIÉ**						

Information repas	Choix offert aux enfants tous les jours : menu standard ou menu végétarien	❒ PAI alimentaire (précisez : .....)

Accueil de loisirs pour les maternels	Accueil de loisirs pour les élémentaires
LES CYTISES : 31 rue de Huysmans	**RECHEVRES :** 31 rue de Huysmans
PAULINE KERGOMARD : 2 rue Florent d'Illiers	**JACQUES PRÉVERT :** 2 rue Florent d'Illiers

TARIF VACANCES		Tarif minimum	Tarif maximum		Garderie 18h-18h30
Enfants chartrains	Journée avec repas	5.03 €	21.50 €		Forfait 3.57 € /semaine
	Demi-journée sans repas	1.62 €	6.29 €		
Enfants non chartrains	Journée avec repas	Tarif unique : 27.20 €			
	Demi-journée sans repas	Tarif unique : 8.01 €			



Si le montant calculé se situe en dessous du tarif minimum, il vous faut donc appliquer le tarif minimum du tableau « Tarifs Vacances »
Si le montant calculé se situe au-dessus du tarif maximum, il vous faut donc appliquer le tarif maximum du tableau « Tarifs Vacances »

CALCUL DE MON TARIF

= Quotient Familial X Taux d'effort X Nombre de jours

Inscription	Quotient Familial*	Taux d'effort	Nombre de jours	**Déduction des 10%** (Famille de 3 enfants)	**Garderie 18h-18h30**	Total
En journée		X 1.53 %		€	€	€ Pour la période
En demi-journée (sans repas)		X 0.41 %		€	€	€ Pour la période
				MONTANT TOTAL		€

*** Calcul du Quotient Familial :**

Revenus annuels (traitements et salaires des personnes du foyer avant toutes déductions)

+ Autres revenus imposables + Pensions reçues

- Pensions versées **-** Frais de garde (pour enfant(s) de moins de 7 ans)

+ Prestations familiales des 12 derniers mois

Espèces n°…… Chèque n°……

ANCV…… CESU ……

CB n°…… En date du ……

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement (consultable sur le site des P.E.P 28) et l'engagement à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon/mes enfants(s), et selon le mode d'inscription que j'ai choisi.

Je soussigné(e), _____ titulaire de l'autorité parentale de(s) enfant(s) ci-dessus désigné(s) :

- Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées sur le document
- Atteste avoir pris connaissance du ou des règlement (s) intérieur (s)
- M'engage à signaler tout changement de situation
- M'engage à avoir pris connaissance de l'ensemble des données de la présente fiche d'inscription et du dossier unique 2024/2025
- M'engage à régler les prestations payantes auxquelles j'inscris mon / mes enfant(s)
- Autorise les encadrants des différentes activités à prendre le cas échéant, toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de mon ou mes enfants
- Ai connaissance que les données d'identité de la famille seront utilisées par la Ville de Chartres et les P.E.P 28 du fait du partage de l'outil informatique.

À _____, le _____/_____/_____ **Signature du (des) titulaire (s) de l'autorité parentale**